



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-30367>

Département(s) de publication : **75, 92, 93, 94**

Annonce n° **24-30367**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Assistance publique hôpitaux de Paris - Achats centraux hôteliers  
Alimentaires et Technologiques

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 26750045201928

**Ville** : Le kremlin-Bicêtre

**Code postal** : 94270

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 75, 92, 93, 94

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur** : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Identifiant interne de la consultation** : 24-050

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur** : Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles** : Non

**Nom du contact** : Madame La Directrice d'ACHAT

**Adresse mail du contact** : Secretariat.smmat.aca@aphp.fr

**Numéro de téléphone du contact** : +33 153146960

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure** : Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation** :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : CERTIPHYTO : Certification attestant de l'agrément d'application en prestation de service concernant les produits phytosanitaires. - CERTIBIOCIDE : Certification attestant que les professionnels de la lutte antiparasitaire ont acquis les connaissances nécessaires à une utilisation responsable des produits naturels et à un travail en toute sécurité. - Certification à la norme européenne CEPA NF 16636 : Certification sanctionnant les bonnes pratiques d'application des produits antiparasitaires. Niveaux spécifiques minimaux exigées : Ces certifications sont obligatoires : la fourniture de ces certificats conditionne la validité de la candidature

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Formulaire DC2 ou équivalent : Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement Déclaration de chiffre d'affaires : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique. - Attestation d'assurance : Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ; - Déclaration de bilan : Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Déclaration d'effectifs : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années Références de service ou fournitures similaires : présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique - Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public

**Technique d'achat** : Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis** : 10/04/2024 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Interdite

**Réduction du nombre de candidats** : Non

**Possibilité d'attribution sans négociation** : Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes** : Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre)** : Le service Stratégie Logement et Gestion des Actifs immobiliers

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Prestations de prévention et de lutte contre les nuisibles dans les habitations appartenant au domaine privé de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 90923000

**Type de marché** : Services

**Description succincte du marché** : Le présent marché a pour objet : les " Prestations de prévention et de lutte contre les nuisibles dans les habitations appartenant au domaine privé de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris ", nécessaire aux besoins du service Stratégie Logement et Gestion des Actifs immobiliers.

**Lieu principal d'exécution du marché** : 75000

**Durée du marché (en mois)** : 48

**La consultation comporte des tranches** : Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché** : Non

**Marché alloti** : Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire** : Non

**Autres informations complémentaires** : Pour le jugement, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA) procède comme indiqué aux articles R. 2152-6 à R. 2152-7 du Code de la commande publique. Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante : Critère 1 : Prix 60 % Prix 60 % Critère 2 : Qualité technique 35 % Moyens humains internes mis à disposition 5 % - Effectif affecté au marché + organigramme. (Opérateur - administratif). Notamment CV, formation et expérience pour chaque personne. Encadrement 4 % - profil, expérience, fonctions détaillées et position hiérarchique du Responsable du marché, interlocuteur privilégié de l'AP-HP et % de temps

affecté au marché - identification nominative (joindre CV et qualifications en annexe) Organisation et moyens proposés (techniques et outils) 12 % 1/ la réalisation d'une intervention programmée (DPGF) 2/ la réalisation d'une intervention sur demande (BPU) + Préciser l'organisation mise en place pour respecter les délais et notamment les urgences Planification et communication 6 % Décrire comment et par qui sont planifiées les interventions puis confirmations de passages aux occupants et au maître d'ouvrage. Quels outils de communication sont mis en oeuvre (courrier, affichage, phoning, application...) Plateforme téléphonique 6 % Décrire précisément l'organisation et les ressources dédiées pour la prise des appels et la gestion des mails des demandes d'intervention (localisation, heure d'ouverture, volume de personnel, équipements dont ils disposent, circuit...). Comptes rendus d'intervention et le mode de transmissions au client 2 % Décrire comment sont réalisés les comptes rendus d'intervention et le mode de transmissions au client. Fournir des exemples. Critère 3 : Qualité durable de l'offre 5 % Démarche environnementale 3 % Au-delà des aspects réglementaires, avez-vous mis en place une politique de traitement des déchets dus à vos activités pour ce marché ? Vous pouvez appuyer votre réponse avec les éléments suivants : - Existence d'indicateurs de contrôle du traitement des déchets - Gestion des déchets Reporting annuel 2 % Décrire les ressources en charge des reportings et les moyens dédiés, comment, quelles données, et sous quelle forme peuvent être formalisés les reportings. Une note technique inférieure à 60/100 (donc une note technique pondérée inférieure à 36/60) est éliminatoire.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/03/2024**